

journal le 1500



Journal provincial



*Joyeux Noël
et
Bonne année!*

SOMMAIRE

- 4 Les comités
- 10 Colloque
« Le vrai visage de l'éolien »
- 12 Les régions
- 18 Discours du Secrétaire
général de l'ONU

COLLOQUE

LE VRAI VISAGE DE L'ÉOLIEN

Où en sommes-nous vraiment au sujet de l'énergie éolienne au Québec? C'est la question à laquelle ont répondu les participants au colloque «Le vrai visage de l'éolien» organisé à l'initiative du Syndicat des employés de métiers d'Hydro-Québec, section locale 1500 du SFCP, qui a eu lieu les 19 et 20 novembre derniers à Québec.

Le président organisateur de la section locale 1500, Richard Perreault, a mentionné, entre autres, que «Si l'énergie éolienne génère des profits, ce sont les Québécois et non les entreprises étrangères qui doivent en profiter. Nous appuyons le développement de l'énergie éolienne et nous croyons que c'est Hydro-Québec qui devrait exploiter les parcs d'éoliennes et non le secteur privé».

À cette occasion, plusieurs conférenciers ont été invités à exposer leurs points de vue sur le sujet.

Ont participé :

- ³! Adrian Ilinca, professeur en génie mécanique à l'UQÀR ;
- ³! Jean-Louis Chaumel, chercheur à l'UQÀR en énergie éolienne ;
- ³! Gabriel Ste-Marie, économiste, membre de la Chaire d'études socio-économiques de l'UQÀM ;
- ³! Alain Gouriou, expert français en énergie éolienne ;
- ³! Martin Gagnon, directeur général de la Coopérative de développement régional du Bas-Saint-Laurent/Côte-Nord.

Plus de détails à l'intérieur.

Bonne lecture !

*Pierre Burelle
Responsable de l'information*



Le mot des officiers

Consœurs, Confrères,

Comme chaque automne, la charge de travail est au rendez-vous, et c'est sûrement le cas aussi pour vous tous dans vos lieux de travail respectifs; les fins d'années sont toujours très chargées.

Premièrement, la section locale a organisé un colloque provincial sur l'énergie éolienne, dans le but de bien informer les syndicats concernés et les communautés qui sont touchées, de près ou de loin, par cette nouvelle forme de production électrique. Grâce à des conférenciers experts en la matière, nous avons pu nous faire une idée de l'état de la situation actuelle; **rien n'est au rendez-vous** :

- ³! Mise en place des parcs octroyés en 2003 : 4 sur une possibilité de 9;
- ³! Fiabilité des équipements;
- ³! Propriétaires terriens laissés à eux-mêmes face à l'entreprise privée;
- ³! Aucune retombée économique régionale ou provinciale, si ce n'est la fabrication des pylônes et des pales;
- ³! Crise économique qui ne va pas aider le financement.

C'est unanimement que les délégués réunis à Québec, les 19 et 20 novembre derniers, ont demandé au gouvernement en place un moratoire immédiat sur la mise en place du deuxième appel d'offres de 200 MW et sur les 500 MW prochains dévolus aux communautés autochtones et aux municipalités.

Tous les éléments sont en place pour qu'un gouvernement crédible mette un terme à cette cacophonie et conçoive un vrai projet de société pour l'énergie éolienne.

Dans un deuxième temps, à la demande du SCFP National, les syndicats de l'énergie de ce même SCFP ont participé, les 25 et 26 novembre 2008, à une réunion qui s'est tenue à Toronto pour commencer à jeter les bases d'une politique énergétique nationale. Les discussions ont été franches et honnêtes et plusieurs sujets importants ont été traités : la sécurité énergétique des provinces, les coûts de production, les formes d'énergies traditionnelles et renouvelables, le

droit à l'énergie pour tous les Canadiens, Kyoto, la taxe sur le carbone, etc.; tout ceci devant tenir compte des travailleurs que nous représentons. Les discussions ne sont pas terminées, mais les fondations sont déjà posées pour qu'une politique énergétique soit adoptée au congrès national, en octobre 2009.

Le dernier point que nous voulons aborder, et non le moindre, est le choix que nous avons fait ensemble, au printemps 2008, de conclure nos négociations pour le renouvellement de notre convention collective avant échéance. Nous n'avons pas besoin de vous rappeler que le grand enjeu de cette négociation était l'état de notre régime de retraite. L'entente qui en a résulté a été acceptée par une très large majorité d'entre vous. Aujourd'hui, avec le recul et tout ce qui se passe financièrement dans le monde, on peut facilement affirmer que nous avons fait le bon choix. À la lecture des états financiers de notre régime de retraite, il aurait été autrement plus ardu de négocier pareille entente, pour ne pas dire impossible.

Tout cela a été possible grâce à la crédibilité de nos interventions quotidiennes et notre capacité de faire évoluer notre entreprise. Il ne faut pas abandonner cette voie et laisser la place au négativisme de certains. Oui, nous serons toujours revendicateurs, tant au niveau de la santé-sécurité, du respect de notre convention collective et de nos ententes que de la mise en place de solutions dans un contrat gagnant-gagnant. C'est ce qui mène notre vision syndicale depuis 10 ans, et nous avons toujours su tirer notre épingle du jeu.

Nous en profitons pour vous souhaiter un heureux temps des Fêtes!



Richard Perreault
Président provincial
rp.scfp1500@qc.aira.com



Charles Fleury
Secrétaire général
cf.scfp1500@qc.aira.com

RENCONTRE PARITAIRE CPSS-CRSS

Le mardi 4 novembre 2008 avait lieu la rencontre paritaire annuelle CPSS-CRSS. «Le comportement sécuritaire en milieu de travail» était le thème de cette journée.

Dans un premier temps, une allocution fut prononcée par MM. Daniel Rivard, vice-président Hydro-Québec Production et responsable du CPSS, et Richard Perreault, président provincial de la section locale 1500.

Lors de son allocution, Richard Perreault a été clair, le 1500 est maintenant prêt pour un redressement majeur en santé-sécurité. On constate un relâchement dans le champ à tous les niveaux, un coup de barre est requis et la section locale 1500 assumera pleinement son leadership auprès de ses membres afin d'augmenter et d'améliorer les conditions de travail en matière de santé et de sécurité du travail. À l'avenir au 1500, plus aucune tolérance ne sera acceptée et chacun devra prendre ses responsabilités. Un énoncé de politique en matière de santé et de sécurité intitulé «Pour un travail sécuritaire» a été officiellement déposé à Hydro-Québec. Richard Perreault est d'avis que les solutions viennent de la base et la section locale 1500 incitera ses membres à participer activement à l'élimination à la source des dangers et à l'identification des risques d'accidents et de maladies professionnelles. En terminant, Richard Perreault a demandé à toutes les personnes présentes de prendre le temps de s'entendre sur différents moyens à mettre en place afin de sensibiliser la relève de plus en plus grandissante dans nos rangs.

Pour sa part, M. Daniel Rivard a parlé de la politique d'Hydro-Québec «Nos ressources humaines», et plus particulièrement de l'aspect santé-sécurité de la politique. Celui-ci a élaboré sur l'engagement de l'entreprise en santé-sécurité, la mise en place de moyens adéquats pour éliminer les dangers, la réduction et le contrôle des risques et l'assurance que le personnel a l'information et la formation pertinentes à son travail, l'assurance également que ses installations, équipements, procédés ainsi que ses activités opérationnelles sont conformes aux lois, règlements et encadrements en vigueur. Il a mis l'emphase sur la

nécessité de la coopération, de la transparence, de la circulation de l'information, du consensus, de la cohérence dans les messages afin d'atteindre des résultats. Les comités santé-sécurité sont des ambassadeurs dans leur milieu afin de mettre en place les éléments nécessaires pour des améliorations tangibles. Finalement, selon M. Rivard, la rigueur s'impose autant de la part des employés que de la gestion.

Dans un deuxième temps, les participants se sont penchés sur des moyens de sensibilisation touchant les comportements sécuritaires. À cet effet, un conférencier a animé un atelier conférence sur l'amélioration de la performance de l'individu par la sensibilisation et la connaissance des facteurs humains, environnementaux et organisationnels sur le comportement sécuritaire en milieu de travail. Près de 80 % des incidents/accidents qui surviennent en milieu manufacturier sont causés par l'erreur humaine. Un travailleur se blesse ou se tue au travail toutes les 29 secondes. Cette année au Québec, en date du mois de novembre 2008, il y a eu 300 décès au travail, ce qui n'est pas loin d'un décès par jour. Après un accident, un examen approfondi des événements révélera qu'une série d'erreurs humaines (appelée chaîne d'événements) se sont accumulées jusqu'à ce qu'un accident se produise.

L'erreur peut être une action prise ou une action que nous n'avons pas prise mais que nous aurions dû prendre.

Douze facteurs récurrents nous amènent à commettre des erreurs. La plupart des erreurs proviennent de l'interaction entre certaines caractéristiques et tendances humaines normales et certains facteurs liés à la tâche, à l'environnement ou à la personne, tels que:

Le manque de travail d'équipe, le manque d'attention, le manque de communication, le manque de connaissances, le manque d'affirmation de soi, le manque de ressources, la fatigue, la pression, le stress, les normes, la distraction, le laisser-aller.

Le conférencier a analysé en profondeur chacun des facteurs qui peuvent provoquer l'erreur. La meilleure façon de prévenir des erreurs est de prêter attention aux facteurs qui peuvent les provoquer, puis éliminer ou contrôler ces facteurs.

Dans un troisième temps, la rencontre a permis aux différents CRSS de déposer leurs bilans, les bons coups et

CPSS suite...

les difficultés rencontrées par leurs comités ainsi que leurs attentes en fonction du CPSS. Le président du CPSS assure qu'une réponse sera donnée à chacun des CRSS à la suite de l'analyse des demandes par les membres du CPSS.

Une grande amélioration est prévue en 2009 au sujet de l'accès au site Intranet du CPSS. En effet, le CPSS aura un lien direct sur le portail Intranet. De plus, un bulletin d'information, L'aperçu, sera disponible pour les différents CRSS dans la semaine qui suivra la tenue d'un CPSS afin de fournir l'information sur la liste des dossiers réglés, un résumé des nouveaux dossiers, un sommaire de l'avancement de certains dossiers, etc.

En résumé, ce fut une journée bien remplie et très appréciée puisqu'une demande pour la tenue plus fréquente de ce genre de rencontre a été faite par certains participants.

Merci aux régions pour le support qu'elles nous ont donné pendant l'année 2008.

Passez tous de belles fêtes de Noël, on se retrouve en 2009!



*Donald Tremblay, Gervais Pelletier,
Stéphane Michaud, Mario Plouffe
Représentants du comité provincial santé & sécurité*



CODE DE SÉCURITÉ DES TRAVAUX - 5^E ÉDITION 2008 SESSIONS PILOTES DU RAPPEL DES QUALIFIÉS

Des sessions pilotes de rappel des qualifiés ont eu lieu afin de permettre à tous de vérifier la nouvelle approche pédagogique mise en place. La validation des connaissances de façon informatique permettra d'ajuster la mise à niveau de chacun des groupes de travailleurs par rapport au comblement des écarts relevés lors de l'exercice.

En effet, deux sessions pilotes ont eu lieu, l'une à Montréal et l'autre à Québec, avec des groupes du chapitre Distribution, durant les deux premières semaines de novembre. Le tout s'est déroulé sur une journée et demie afin de permettre des ajustements de temps, de fonctionnement du système ainsi que l'habilitation de formateurs présents à titre d'observateurs, et également afin que ces derniers soient en mesure de donner les prochaines sessions.

Pour ce qui est des participants, malgré les petites inquiétudes que nous appréhendions face à cette nouvelle approche informatique, toutes les personnes qui suivaient le rappel des qualifiés ont participé avec intérêt à la session, et ce au meilleur de leurs connaissances.

Nous pouvons vous dire que l'objectif a été atteint et fait en sorte que les participants utilisent le Code de sécurité des travaux format de poche pour répondre aux questions et apprendre à l'utiliser au quotidien. En conclusion de ces deux premières sessions, les gens ont trouvé que c'était très bien comme rappel, que ça mettait les connaissances de tous à l'épreuve et que l'approche était de loin supérieure à celle de 2002 où l'on perdait l'intérêt face à un formateur qui se contentait de faire défiler les textes dans leur intégralité.

*Stéphane Michaud
Gervais Pelletier
Mario Plouffe
Donald Tremblay
Représentants du comité Code*

DROITS DE LA PERSONNE

Article 2

Toute personne* peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté.

Article 23

- (1) Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.
- (2) Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal.
- (3) Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale.
- (4) Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts.

1948-2008

10 décembre

60^e anniversaire de la déclaration universelle des droits de la personne

En célébrant cet anniversaire, le SCFP continue à promouvoir les droits fondamentaux, les libertés et la dignité de la vie, et à combattre le racisme et toutes les formes de discrimination au Canada et ailleurs dans le monde.

Article 19

Toute personne* a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

Article 25

- (1) Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.
- (2) La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciales. Tous les enfants, filles et garçons,* qu'ils* soient nés dans le mariage ou hors mariage, jouissent de la même protection sociale.

* Le SCFP a pris la liberté de changer les mots afin de refléter des dispositions non spécifiques au sexe.

DROITS DE LA PERSONNE suite...

DOUZE ANS PLUS TARD, LE TRIBUNAL DES DROITS DE LA PERSONNE DONNE RAISON À SEPT FEMMES CONTRE GAZ MÉTRO

Le Tribunal des droits de la personne du Québec (TDPO) vient de donner raison à sept femmes qui affirmaient avoir été victimes de discrimination par la compagnie Gaz Métro.

Dans un jugement long de 173 pages, la juge Michèle Rivet en arrive à la conclusion que les plaignantes ont été victimes de discrimination fondée sur le sexe. La preuve soumise au tribunal établit que, lors d'un processus d'embauche, les sept candidates avaient été écartées en raison de discrimination systémique.

Tout au long de cette cause qui a duré près de 12 ans, les femmes étaient appuyées par le groupe Action Travail des Femmes (ATF), un organisme communautaire de Montréal. N'ayant pu obtenir d'emploi à Gaz Métro, les sept femmes ont poursuivi leur carrière au sein d'autres entreprises, dont Hydro-Québec et la Ville de Montréal. À compter de 2005, le Syndicat canadien de la fonction publique

(SCFP-FTQ) est venu prêter main-forte au groupe ATF, et ce faisant aux plaignantes, en assurant leur représentation au TDPO.

M^e Annick Desjardins, avocate à l'emploi du SCFP-FTQ et responsable des dossiers touchant les droits de la personne, souligne l'importance du jugement. Elle estime que cette décision fera école. «Non seulement le tribunal ordonne une compensation pour les victimes, mais il exige de l'entreprise qu'elle modifie plusieurs éléments discriminatoires de son système de recrutement et de sélection. Douze ans plus tard, il est à souhaiter que cet épisode soit le dernier et que Gaz Métro élaborera un programme d'accès à l'égalité conformément au jugement».

Source : *Syndicat canadien de la fonction publique*

DERNIÈRE MINUTE : Malgré ce jugement étoffé du tribunal, Gaz Métro a décidé de faire appel et ce dernier a été accepté. Pour en savoir plus, vous pouvez aller au www.mesopinions.com/petition-pays-quebec-qb-1.



Nathalie Gagné Joëlle Ravary
Responsables du comité des droits de la personne

Employés de métiers, avez-vous entendu parler du nouveau compte d'épargne CELI ?

Lors du dernier budget fédéral, le gouvernement instaurait une importante mesure fiscale soit la création d'un compte d'épargne libre d'impôt. Ce compte enregistré dont le revenu de placement et les retraits sont libres d'impôt s'avère *un outil supplémentaire pour épargner et réduire votre facture fiscale.*

Caractéristiques

- ³! Admissibilité : toute personne âgée de 18 ans et plus.
 - ³! Cotisation maximale annuelle de 5 000 \$, débutant en 2009.
 - ³! Droits de cotisation inutilisés reportés aux années suivantes.
 - ³! Sont non déductibles du revenu aux fins de l'impôt :
 - o les cotisations versées au compte;
 - o les pertes en capital;
 - o les intérêts sur les sommes empruntées pour investir dans le compte.
 - ³! Placements admissibles : mêmes types de placements que ceux qui sont admissibles au Régime enregistré d'épargne-retraite (REER).
- ³! Le gouvernement vous avisera de votre montant maximal de cotisation pour la prochaine année, à la suite de la production de votre déclaration de revenus (identique au REER).

Avantages

- ³! Revenus générés (intérêts, dividende et gain en capital) non imposables.
- ³! Retraits non imposables (contrairement au REER). Les montants retirés permettront de générer de nouveaux droits de cotisation pour l'année suivante.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 514 289-3500 ou au 1 800 340-1322 ou par courriel à info@caissehydro.com.



En terminant, la Caisse profite de cette occasion pour vous souhaiter ces merveilleux vœux en cette période de réjouissance. Santé, bonheur, prospérité ! Au plaisir de vous revoir en 2009...



 **Desjardins**
Caisse d'économie Hydro

À la suite de son départ à la retraite, l'ancien président de la FTQ, Monsieur Henri Massé, a tenu à nous adresser ces quelques mots.

Confrères Richard et Charles,
Confrères et consœurs du 1500,

Je voudrais vous remercier encore une fois pour l'invitation que vous m'avez faite, le printemps dernier, de participer à votre congrès.

Vous savez, lorsqu'on quitte un milieu auquel on a appartenu depuis plus de 40 ans, lorsqu'on laisse une job à titre de président de la FTQ, la grande famille nous manque beaucoup. Et très sincèrement, mes «retrouvailles» avec les gars et les filles du 1500 m'ont grandement aidé à apprivoiser la retraite.

Au cours des années, j'ai beaucoup collaboré avec votre syndicat et je vous ai vu évoluer au fil du temps. Vous avez l'avantage d'être un syndicat qui n'a pas froid aux yeux, tant pour défendre les conditions de travail que pour être ouvert sur la société québécoise.

Votre congrès a vraiment été à cette image : vous avez non seulement réussi à camper vos priorités pour mieux défendre les intérêts particuliers de vos membres, mais vous êtes aussi parvenus à discuter des grands enjeux de la société. Pas de façon abstraite, mais concrètement, pour venir en aide et pour protéger les plus démunis.

Votre dernière campagne contre la privatisation d'Hydro-Québec (les petites centrales, l'éolien) — lente mais certaine — est la démonstration même de cette ouverture sur la société. Au lieu de livrer une bataille pour quelques rares emplois de plus dans vos rangs, vous vous êtes engagés dans quelque chose de primordial à la sauvegarde de ce fleuron québécois, livrant à coût raisonnable les services d'électricité à l'ensemble des Québécois. Des services sans doute les meilleurs en Amérique, bien qu'il y ait toujours place à l'amélioration.

Vous êtes d'autant plus exemplaires que votre action ne s'est pas limitée au Québec. Je vous ai vu bâtir des alliances au niveau international pour

permettre aux plus démunis de la planète de bénéficier de la meilleure politique énergétique possible. Bien sûr, ce n'est pas demain la veille, mais si on se fie à l'expérience, il suffit parfois de se mettre en mouvement pour récolter de petites victoires qui finissent par donner les résultats attendus.

C'est ainsi que je dois souligner le support que vous m'avez apporté comme président de la FTQ. Un seul coup de téléphone, et vous étiez là pour appuyer les autres syndicats de la FTQ et leurs luttes. Je suis profondément convaincu que les anciens employés de Wal-Mart au Saguenay se souviennent encore de vous. Et je pourrais multiplier les exemples.

En bref, la recette est unique : ne pas lâcher, même quand c'est difficile, comme dans ce temps de crise financière mondiale qui a vu les plus riches de ce monde s'en mettre plein les poches. Votre voix, unie à celle des autres, fera la différence.

Un très, très, très gros MERCI donc, en vous souhaitant, à vous comme à tous les membres du 1500 et leurs familles, un Joyeux Noël et une Bonne année 2009 !

Solidairement,

Henri Massé



COLLOQUE

LE VRAI VISAGE DE L'ÉOLIEN

Les 19 et 20 novembre 2008 se tenait, à Québec, le colloque portant sur l'industrie éolienne, à l'initiative de la section locale 1500 qui a voulu, par cet événement, transmettre une masse d'informations que nous avons accumulée sur ce sujet depuis plusieurs années, les bons côtés mais aussi la face cachée de l'éolien.

Avec le temps, nous constatons que les éoliennes qui sont installées depuis plusieurs années manquent d'entretien et s'abîment à vue d'œil. Nous constatons également des faillites en grand nombre car les exploitants font des profits exorbitants les cinq premières années – période de garantie des éoliennes – puis ne les entretiennent pas après ce délai et les laissent sans fonctionner, ou bien les premiers investisseurs, après avoir largement profité de leur placement financier, cherchent à se débarrasser du parc éolien. L'historique, qui date d'une quinzaine d'années pour le Québec, n'est pas si rose que ça, comme par exemple à Cap-Chat – un des premiers parcs éoliens – où l'on peut voir qu'une grande partie des éoliennes ne tourne plus.

Il est donc important de se poser des questions, non pas sur la nécessité des parcs éoliens, mais bien sur la façon de procéder des exploitants qui engrangent de gros profits : environ 400 000 \$

par éolienne par année, entre 1 000 \$ et 2 500 \$ de redevances au propriétaire terrien et un montant variable pour les municipalités, entre 5 000 \$ et 20 000 \$ par année par parc éolien. En comparaison, le propriétaire terrien ontarien reçoit des redevances variant entre 5 000 \$ et 10 000 \$ par éolienne par année. Pourtant, ce sont les mêmes éoliennes et les mêmes exploitants, alors que se passe-t-il ?

C'est à cette question que les participants au colloque ont tenté de répondre. Pour cela, des conférenciers renommés ont été invités afin de nous instruire sur toutes les facettes de ce milieu. Nous avons débuté par une présentation du reportage de Pierre Craig, de l'émission La Facture, datant du tout début de l'implantation des éoliennes en Gaspésie, pour bien montrer l'anarchie qui régnait à ce moment-là, avec les spéculateurs qui faisaient signer des contrats de possession territoriale en faisant miroiter quelques dollars. Après cette entrée en matière, les conférenciers ont abordé plusieurs aspects, comme l'implantation, l'exploitation, l'impact social et le volet financier, nous donnant ainsi une vision globale et réelle du marché des éoliennes.

Luc Demers
Responsable du colloque



Voici donc un portrait des conférenciers invités :



Roméo Bouchard, écrivain et romancier, membre du collectif «Pour qui souffle le vent». Il a écrit un livre sur le gâchis que

le gouvernement Charest est en train de faire avec notre éolien au Québec. «Le gouvernement a trompé les Québécois en donnant cette ressource à des compagnies privées étrangères. Il a été jusqu'à interdire à Hydro-Québec de participer aux projets».



Jean-Louis Chaumel, chercheur à l'université du Québec à Rimouski (UQÀR). Il est venu nous tracer l'historique de l'industrie éolienne

au Québec depuis 15 ans : les problèmes rencontrés au fil des ans, les parcs encore en fonction et ceux qui ne le sont presque plus, les problèmes rencontrés par les constructeurs et les exploitants dans la province à cause du climat nordique et la gestion des projets éoliens. Dans une deuxième présentation, il nous a parlé du dernier appel d'offres de 2 000 MW, des entreprises qui avaient obtenu le contrat et de l'avenir de l'éolien au Québec.

COLLOQUE

LE VRAI VISAGE DE L'ÉOLIEN

Adrian Ilinca, professeur en génie mécanique à l'université du Québec à Rimouski (UQÀR). Il est venu expliquer tous les aspects techniques et mécaniques des éoliennes : modèles, constructeurs, fonctionnement, étude des vents.



Gabriel Ste-Marie, économiste, membre de la Chaire d'études socio-économiques de l'université du Québec à Montréal (UQAM). Il a exposé ce qu'il qualifie de «vol» commis par les grands producteurs d'énergie éolienne au détriment de la population du Québec. Selon lui, l'hypothèse la plus plausible concernant la comparaison des coûts de production d'Hydro-Québec et du secteur privé est que ces derniers, sans tenir compte des aspects fiscaux et des niveaux de profits, doivent être semblables. Rien ne démontre que la société d'État est bureaucratique au point de se disqualifier face au secteur privé. En fait, Hydro-Québec devrait même avoir l'avantage puisqu'elle peut emprunter à un taux d'intérêt plus faible grâce à sa solidité financière.



Martin Gagnon, directeur général de la coopérative de développement régional du Bas St-Laurent/Côte-Nord. Il nous a entretenus des possibilités pour les municipalités d'investir dans les éoliennes en créant des coopératives qui rapporteraient plus aux citoyens et aux municipalités, ce qui permettrait de bien gérer les parcs éoliens et des projets locaux plus petits.



Le président national du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), **Paul Moist**, ainsi que le président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), **Michel Arsenault**, ont dénoncé l'absence de politique énergétique responsable de la part de nos gouvernements, «Un gouvernement fédéral qui n'a d'yeux et d'oreilles que pour les grandes compagnies pétrolières», selon les dirigeants des deux syndicats.



Alain Gouriou, expert en éolien en France. Il est venu nous expliquer le contexte de l'éolien en Europe, et surtout en France. Il nous a expliqué que, même en Europe, l'industrie éolienne est très vorace et les gouvernements contrôlent mal cette industrie, mais ils le font mieux que le gouvernement du Québec.



En conclusion, **Richard Perreault**, président provincial, a proposé aux délégués réunis d'exiger du gouvernement un moratoire pour suspendre cette production faite de façon anarchique. Il demande également aux régions de sensibiliser la population, ainsi que ses élus, sur ce qui se passe présentement dans le dossier. Les 4 sections locales d'Hydro-Québec vont réfléchir aux moyens à prendre pour la suite des événements car tous constatent que le taux de réalisation des projets est en-dessous des prévisions, les parcs éoliens fonctionnels ne produisent pas une énergie fiable et, qui plus est, l'intégration de cet apport d'électricité au réseau existant coûte cher et les frais sont assumés par les contribuables québécois. Il s'avère aussi que cette énergie n'est pas jugée nécessaire pour l'instant et contraint Hydro-Québec à des achats à prix fixes auprès des producteurs privés, et ce sans garantie de revente. Finalement, la crise financière actuelle risque d'entraîner l'abandon de plusieurs projets, faute d'investisseurs assez solides.

SAGUENAY

SÉCURITÉ PEUT PARFOIS RIMER AVEC EFFICACITÉ

27 octobre 2008

Poste Alma – Région Saguenay

Une équipe d'électriciens de St-Félicien est appelée sur place pour réparer un sectionneur Cegelec ACVB 230 kV. Surprise! Le sectionneur en question était un des points de coupure de cette équipe la journée précédente...

Comment un sectionneur qui semblait solide et fiable pouvait-il se retrouver ainsi pendant et retenu seulement par un petit éclat de métal? Pour la direction, pas de problème, on isole, on répare et on n'en parle plus. Heureusement, des électriciens de St-Félicien ne le voyaient pas ainsi. Face à un employeur qui ne semblait pas comprendre tout le sérieux de la situation, la table était mise pour un refus de travail. Les électriciens demandaient d'agrandir la zone protégée pour faire la réparation, compte tenu que les sectionneurs adjacents étaient aussi des modèles Cegelec ACVB. Quelques téléphones et rencontres plus tard, Hydro-Québec convient que l'agrandissement de la zone protégée est possible. Une analyse sur place du sectionneur en cause nous renverse.

- ³! Le sectionneur a cassé dans son mécanisme d'ouverture (arbre en T);
- ³! Les manchons des phases adjacentes sont aussi fissurés et/ou ont déjà été soudés.

Une recherche dans les dossiers des autres sectionneurs démontre qu'ils ont tous subi des cassures dans le passé. Un problème qui semblait isolé devient subitement l'aboutissement d'une longue série de bris semblables.

Des questions nous viennent à l'esprit :

- ³! Pourquoi les autres bris n'ont pas été analysés?
- ³! Pourquoi ces sectionneurs cassent aussi souvent?
- ³! Pourquoi la direction fait souder ces pièces?
- ³! Avec quelles normes?
- ³! Qui les a approuvées?

28 octobre 2008

Le CPSS est saisi du dossier et rencontre TransÉnergie.

29 octobre 2008

Première ébauche d'avis de maintenance TET-APE-A-3004 pour commentaires.

31 octobre 2008

Avis de maintenance signé et diffusé au niveau provincial. Toutes ces actions découlent d'une concertation et d'une collaboration entre le CPSS et la région. Nous tenons à remercier le CPSS pour sa rapidité et le support exceptionnel qu'il nous a donné dans ce dossier.

Merci à tous les électriciens de St-Félicien qui ont su imposer leur vision de la sécurité.



Léon Parent
*Responsable santé-sécurité
Région Saguenay*

ST-LAURENT

CONFLIT À PÉTRO-CANADA L'APPUI MORAL NE SUFFIT PLUS!

Voilà déjà un an que les 260 travailleurs de la section locale 175 du SCEP (FTQ) sont en lock-out. Malheureusement, ils font face à un employeur qui a réalisé, en 2007, des profits records de 2,73 milliards de dollars et qui bave juste à penser qu'il pourrait en faire encore plus sur le dos des travailleurs.

Les cadres qui travaillent à la place des travailleurs dans la raffinerie dorment également à l'intérieur, donc pas besoin de vous dire que ce conflit pourrait durer encore longtemps !

Péto-Canada cherche tout simplement à briser le «Règlement Pattern» avec le reste du pays et à dépouiller la section locale 175 d'une série de droits acquis. Nous avons encore une fois affaire à une entreprise qui essaie de nous faire comprendre que les travailleurs du Québec sont nés pour un p'tit pain. Mais Péto-Canada ne réussira pas plus que Vidéotron ou le Journal de Québec, j'en suis persuadé.

La FTQ a lancé un boycott national demandant de n'acheter aucun produit provenant de Péto-Canada. Des autocollants «Boycottez Péto-Canada» seront distribués aux automobilistes qui, par solidarité, les apposeront sur le pare-chocs ou le pare-brise arrière de leur véhicule.

«Une autre bataille à gagner» indique en première page Le Monde Ouvrier, le journal de la FTQ. Ce conflit est plus

Mario Lamontagne
Vice-président provincial
Région St-Laurent



que syndical, c'est un affront direct à la population du Québec.

Un conflit, ça coûte cher ! Uniquement pour maintenir les assurances collectives des membres, cela a coûté 45 000 \$ par mois jusqu'en octobre, et environ 60 000 \$ depuis.

À l'assemblée d'information du 13 novembre, la région St-Laurent a remis au confrère Harry Dunn, secrétaire trésorier de la section locale 175, un chèque de 1 000 \$, dont 500 \$ proviennent du provincial. D'autres sommes seront déposées prochainement, et j'invite tous les syndicats d'employés à Hydro-Québec à contribuer généreusement. La région Maisonneuve a emboîté le pas, ce qui est encourageant pour nos confrères du 175.

Harry Dunn et Michel Ducharme, président du conseil métropolitain de la FTQ, nous ont expliqué les enjeux du conflit, ce qui fut très apprécié par les membres réunis. Deux autres assemblées sont prévues.

Le Monde Ouvrier écrit : «La solidarité n'est pas qu'un slogan que l'on crie, c'est surtout un geste que l'on pose».

Syndicalement vôtre.

Ci-dessous, lettre de remerciement du conjoint d'une travailleuse de la région St-Laurent qui avait été congédiée.

Bonjour à tous,

Je vais vous raconter les tristes événements que ma conjointe a vécus. Il y a un an, elle a été suspendue sans avoir reçu de lettre de réprimande, et son boss lui a téléphoné pour l'aviser de ne pas rentrer sur les lieux de travail car une enquête la concernant était en cours.

Je lui ai dit d'appeler le syndicat immédiatement car la lumière venait de s'éteindre au bout du tunnel. Par la suite, juste après les fêtes de Noël, elle a reçu une lettre de congédiement parce qu'elle avait changé un chiffre, une date de retour, sur un billet médical... ERREUR MONUMENTALE ! Le syndicat l'a avertie qu'elle allait effectuer tout un périple et que rien n'était gagné.

Donc, le combat commence, et ma conjointe est passée par toute une gamme d'émotions car la partie patronale

ne voulait pas admettre que l'erreur est humaine. Elle a dû effectuer des démarches pour trouver un autre emploi avec un salaire moindre et, malgré son expérience, ce fut ardu.

Le syndicat a effectué un travail énorme et de longue haleine car devant un arbitre, ce n'est pas une partie de cartes ! Le syndicat a pris tous les moyens à sa disposition pour défendre ma conjointe. Quand nous avons reçu la décision de l'arbitre, ma conjointe a poussé un grand cri de soulagement car le syndicat avait réussi sa mission.

Grâce au travail acharné de Mario Lamontagne, président de la région St-Laurent, Ronald Belley, responsable régional des griefs, et Marcin Kazmierczak, conseiller syndical, ma conjointe va pouvoir réintégrer son travail qu'elle aimait plus que tout. Je tiens à les remercier personnellement et du fond du cœur, parce que sans eux, nous n'aurions pas pu nous défendre. C'était sans appel !

Marc Després

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE



Bonjour à tous,

Cette année encore, la section locale 1500 est fière d'annoncer sa collaboration avec Hydro-Québec à la campagne Centraide. En effet, le syndicat

de la région Abitibi-Témiscamingue entend ne ménager aucun effort afin que la campagne 2008 soit un autre grand succès.

Pour nous, le travail a débuté en avril dernier quand notre comité exécutif provincial a décidé que les dons recueillis lors du tournoi de golf provincial du 5 septembre 2008, dans la région de Québec, seraient distribués à Centraide Abitibi-Témiscamingue. À partir de ce moment, les gestes d'ingéniosité se sont succédés. Un communiqué sera

distribué à tous nos membres pour les encourager à être généreux. Le 4 juin 2008, les quelque 150 délégués et invités présents à notre congrès provincial, à Rouyn-Noranda, ont été sollicités pour faire un don et, grâce à l'initiative de deux congressistes, la somme de 2 600 \$ a été recueillie. Ajoutons à cela les 2 000 \$ amassés lors d'une compétition de coups roulés au golf du Mont Ste-Anne, et cela représente un montant des plus intéressants.

Grâce à ces activités et à l'engagement des deux co-présidents provinciaux, Richard Perreault, président provincial de la section locale 1500, et Michael Turcotte, président du Conseil d'administration d'Hydro-Québec, je suis très heureux de remettre à Centraide Abitibi-Témiscamingue, par l'entremise de Yves Lanoix, directeur régional d'Hydro-Québec, région La Grande Rivière, une somme avoisinant les 10 000 \$.

Merci à tous!

Jasmin Gaudet
Vice-président provincial
Région Abitibi-Témiscamingue

L'ÉLAN D'UNE RÉGION

Dernièrement à la région Matapédia, certains problèmes sont apparus avec une cheminée en particulier, et ces derniers touchaient les valeurs de toutes les personnes ayant un sentiment régionaliste.

Ceux qui ont suivi les derniers congrès du 1500 comprendront sûrement que la fermeture de petits centres a été et reste encore un dossier d'actualité au niveau de la préservation de l'expertise et de ses revenus en région. La centralisation a toujours constitué un irritant majeur pour les régions.

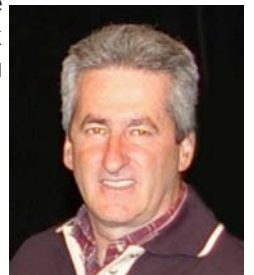
Le fait de fermer un petit centre dans une région a également pour effet de priver sa population de la mission première d'Hydro-Québec qu'elle est en droit d'avoir. Pour la structure syndicale plus particulièrement, le fait d'apprendre la fermeture d'un petit centre, avec les conséquences que cela entraîne, a été ressenti comme un affront envers le

sentiment régionaliste et pèse sur les relations entre les parties. À cause de ce manque de respect, tous les membres de la section locale 1500 Matapédia ont été interpellés et ont voulu se faire expliquer le fond du dossier. Les réactions furent vives et très sévères de la part des membres.

Heureusement, après plusieurs rencontres, le dossier a pris une tangente tout à fait en accord avec nos valeurs syndicales.

Merci à tous nos membres qui ont poussé sur l'idée de base, ainsi qu'à tout l'appareil syndical dans son ensemble, et une reconnaissance spéciale à nos vis-à-vis patronaux avec lesquels nous avons pu discuter de façon positive.

Sylvain Lepage
Vice-président provincial
Région Matapédia



RÉGIME DE RETRAITE

La région Richelieu a débuté une nouvelle tournée de présentation sur le Régime de Retraite (RRHQ). La présentation aura lieu dans les secteurs qui en feront la demande, et les conjointes ou conjoints sont invités à participer à cette rencontre d'une durée de 2 heures à 2 heures 30, selon les questions qui seront posées.

La version 2008 explique les modifications qui entreront en vigueur avec la nouvelle convention collective, le 1^{er} janvier 2009. Vous voulez connaître les différentes composantes de votre rente : la rente viagère, les 3 rentes de raccordement ainsi que leurs périodes de versement. Qu'arrive-t-il avec les différentes assurances : Vie ? Croix-bleue? ... Alors n'hésitez pas à vous inscrire auprès de votre directeur de secteur. Des dates de rencontres seront fixées dès qu'un certain nombre de membres se seront inscrits.

La rencontre regroupe environ une trentaine de personnes, incluant les conjointes ou conjoints. Plusieurs rencontres pourront être organisées dans les secteurs où la demande dépassera ce nombre de personnes.

Vous êtes au début de vos 40 ans et vous vous dites que la retraite est encore loin! Il n'y a pas d'âge

pour comprendre comment fonctionne votre Régime de Retraite et ainsi pouvoir commencer aujourd'hui à préparer cette importante période de votre vie.

Je profite de l'occasion pour vous rappeler que la région offre un service d'accompagnement pour vous aider à comprendre et remplir les différents documents qui vous seront transmis par Hydro-Québec à la suite de votre demande de départ à la retraite.

N'hésitez donc pas à me contacter...



Yvon Dubois

*Responsable du comité des Avantages sociaux
Région Richelieu*

**Les officiers et les membres des comités
de la section locale 1500
vous adressent leurs meilleurs vœux
pour le temps des Fêtes.**

MAISONNEUVE

LA RÉGION MAISONNEUVE APPUIE LES 262 TRAVAILLEURS DE PÉTRO-CANADA EN LOCK-OUT

Lors du dernier conseil régional, il a été décidé de faire un don de solidarité de 500 \$ à nos confrères et consœurs de la FTQ qui vivent actuellement un moment difficile. Ce montant a été doublé par l'exécutif provincial. C'est donc un chèque de 1 000 \$ qui a été remis par **Sylvain Dubreuil**, au nom de tous les membres de la région Maisonneuve, à **Jacques Vanier**, président de la section locale 175 du SCEP (FTQ).

Rappelons-nous! Il y a un an, Pétro-Canada mettait en lock-out les employés et employées de sa raffinerie de l'est de Montréal qui refusaient d'accepter des conditions de travail inférieures à celles accordées aux raffineries de l'Ontario et de l'Ouest du Canada.

Depuis ce lock-out, Pétro-Canada multiplie les violations du Code du travail en embauchant des briseurs de grève et en s'ingérant dans les affaires internes du syndicat. C'est d'ailleurs devant une telle attitude de l'employeur que la FTQ lançait, le 23 septembre dernier, un appel public au boycottage des stations d'essence de Pétro-Canada.

Le syndicat local organise évidemment du piquetage devant la raffinerie de Montréal Est, mais aussi devant des stations-service de Pétro-Canada. Les officiers de ce même syndicat font des interventions aux congrès et assemblées de plusieurs syndicats affiliés à la FTQ et à travers le Canada.



À la région Maisonneuve, vos délégués ont reçu dernièrement des autocollants à mettre sur les véhicules. Ceux-ci s'enlèvent facilement sans endommager la peinture.

Nous vous demandons de boycotter Pétro-Canada, d'appliquer les autocollants «**BOYCOTTEZ PÉTRO-CANADA**» et d'en parler à vos familles et amis.

SOYONS SOLIDAIRES ET AGISSONS.

Sylvain Dubreuil
Vice-président provincial
Région Maisonneuve

**BOYCOTTEZ
PÉTRO-CANADA**

DOSSIER PROVINCIAL

DE HAUT EN BAS

En automne 2008, un dossier tout à fait particulier est soumis à l'exécutif provincial par une région, celui des monteuses de transport. Sa particularité est qu'il touche à l'ensemble de l'emploi de monteuse Transport : l'évaluation au niveau de l'effort physique, la particularité de la hauteur, la mobilité pour certains, etc. La relève, la perte d'expertise vers d'autres cheminées, pour ne pas nommer la Distribution.

Force est d'admettre que les comparaisons sont faciles à faire avec les confrères de Réseau. Cependant, même sans le phénomène de comparaison, il était temps qu'on mette en place une table pour expliquer le fond du problème et nos demandes.

Nous avons rencontré Hydro-Québec TransÉnergie cet automne pour parler de ce dossier et voir s'il y avait matière à former une table d'analyse constituée de travailleurs, sous l'aile de l'exécutif provincial. Lors de cette rencontre, les représentants d'Hydro-Québec étaient tout à fait d'accord avec le portrait que nous avons tracé. Il a été convenu que chacun irait à la cueillette d'informations pour alimenter notre dossier commun.

En octobre 2008, une seconde rencontre a eu lieu avec l'employeur qui est revenu avec bon nombre d'informations et le pourquoi de certains problèmes. Nous avons eu de bonnes discussions, mais nous avons senti que nos vis-à-vis avaient tendance à diminuer l'importance des problèmes sur lesquels nous nous étions pourtant mis

d'accord le mois précédent ! Nous avons maintenu la même argumentation que depuis le début. Le dossier était à suivre...

Dernièrement, nous avons rencontré Hydro-Québec pour la troisième fois afin de tenter d'amener l'entreprise à nous donner le mandat d'évaluer la particularité de nos monteuses Transport. Hydro-Québec n'avait déjà plus la même vision qu'en septembre 2008. Quels que soient les problèmes de nos membres, l'entreprise était prête à nous rencontrer uniquement sur le sujet de la relève des monteuses, oubliant du même coup l'ensemble de nos demandes. Pas besoin de vous dire que nous ne nous entendons pas avec Hydro-Québec là-dessus.

Pour un dossier dans lequel les deux parties étaient d'accord sur le fond, quand on aborde l'aspect monétaire, on change vite d'orientation. Une chose est sûre, syndicalement nous avons un dossier et il est important. Nous allons continuer à cogner sur le clou avec votre aide car, en même temps, des gestionnaires vous ont déjà fait part de certains règlements.

Il serait peut-être temps qu'ils appellent le siège social d'Hydro-Québec. Dossier à suivre...

Sylvain Lepage
Vice-président provincial
Région Matapédia

L'ONU DOIT SE CONSACRER AUX PLUS PAUVRES ET À LA SAUVEGARDE DES RESSOURCES DE LA PLANÈTE



Dans le cadre de notre adhésion à l'association mondiale Droit à l'énergie SOS-Futur et de notre implication dans ses travaux, nous reproduisons ci-dessous l'essentiel du discours prononcé par le Secrétaire général de l'ONU, Monsieur **Ban Ki-moon**, à la dernière assemblée générale. Nous sommes plus que jamais convaincus que l'énergie est un acteur important pour l'atteinte des objectifs du millénaire.

L'ONU doit consacrer en priorité tous ses efforts à répondre aux besoins des plus pauvres, à sauvegarder les ressources de la planète et à renforcer le principe de responsabilité au sein de l'Organisation, estime le Secrétaire général dans un rapport présenté à l'Assemblée générale.

L'Organisation a été beaucoup sollicitée au cours de l'année qui s'achève, que ce soit dans les domaines du développement, de la sécurité, des affaires humanitaires, des droits de l'homme.

Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, alors qu'il arrive au terme de sa deuxième année à la tête de l'ONU, le Secrétaire général ajoute : «La communauté internationale nous a notamment demandé d'aider les victimes de conflits et de catastrophes, de venir en aide aux pauvres et aux affamés, de rétablir la paix entre belligérants ou de mobiliser l'humanité pour faire face à des défis mondiaux d'un genre nouveau comme le changement climatique et le terrorisme».

Ces sollicitations, de plus en plus nombreuses, mettent les moyens de l'ONU à rude épreuve, note le Secrétaire général. «Je ne doute pas qu'à force de volonté, de concentration dans l'action et de conviction, nous pourrions répondre aux attentes de tous ceux pour qui l'ONU doit aider à bâtir un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste», écrit-il.

«En 2008 et pendant le reste de mon mandat, nous devons consacrer tous nos efforts à la réalisation de trois objectifs fondamentaux :

1. Répondre aux besoins des plus pauvres;
2. Sauvegarder les ressources de la planète;
3. Renforcer l'Organisation des Nations Unies en étant pleinement comptables de notre action.»

Le Secrétaire général estime que le pari le plus difficile à tenir «est celui de répondre concrètement aux attentes des plus déshérités, où qu'ils se trouvent». «Face à ce redoutable pari, nous nous devons d'être

plus efficaces sur le terrain, à savoir concentrer nos ressources là où l'action de l'Organisation peut être la plus décisive. Nous ne pouvons nous contenter de faire des promesses ou d'exhorter les autres à agir; nous ne pouvons attendre que des solutions s'offrent. Nous devons saisir toutes les occasions pour produire dès maintenant des résultats qui autorisent à espérer en un avenir meilleur».

En ce qui concerne la sauvegarde des ressources de la planète, l'ONU est, selon lui, «la seule à pouvoir prendre la direction d'efforts visant à réduire les risques mondiaux qui mettent en péril chaque être humain partout dans le monde et à sauvegarder les ressources menacées». «Des problèmes comme le changement climatique et la santé dans le monde méconnaissent les frontières et ne peuvent être réglés par tel ou tel État ou groupe d'États.

Seule organisation universelle à vocation générale, l'ONU jouit d'un véritable avantage comparatif s'agissant de mobiliser tous les pays et de forger de nouvelles alliances faisant intervenir divers partenaires. Elle doit se montrer à la hauteur de ce défi car aucune autre entité ne peut véritablement affronter ces questions d'intérêt planétaire aussi décisivement».

Mais pour aller de l'avant vers un monde meilleur, il faut renforcer l'Organisation «en la rendant pleinement comptable de son action car ce n'est qu'à ce prix qu'elle donnera le meilleur d'elle-même». «Loin d'un simple impératif technique, nous devons voir dans l'exigence de responsabilité un principe cardinal appelé à guider l'Organisation dans son action et encourager les États Membres à faire leur ce principe.

Toute organisation est d'autant plus forte que chacun y est comptable de l'exercice de ses responsabilités», estime le Secrétaire général.



Et chez vous, c'est comment ?

Nous avons constaté dernièrement que plusieurs équipes travaillaient avec du personnel en nombre réduit par rapport aux pratiques habituellement reconnues.

À la suite d'une enquête officielle, le consensus dégagé était de respecter le nombre de personnes requises pour faire le travail dans les délais planifiés. S'il y avait impossibilité de se conformer à ces directives, le temps de travail devait être rallongé ou l'appareil remis avec une restriction mentionnant que l'entretien était partiel.

Il nous semble clair que le nombre de personnes et le temps requis pour

effectuer un travail de qualité sont des facteurs importants pour le faire **en toute sécurité**.

Vous avez la responsabilité de respecter le temps planifié et d'avoir le personnel en nombre suffisant pour une meilleure intégration des règles de sécurité. Vous devez donc:

- ³! **Appliquer les règles d'Hydro-Québec déjà en vigueur;**
- ³! **Ne pas accepter de faire des tâches avec un nombre réduit de travailleurs;**
- ³! **Respecter les heures prévues dans l'entretien préventif;**
- ³! **Appliquer toutes les règles de sécurité.**

Léon Parent
Région Saguenay

Le **Journal Le 1500** est un bulletin d'information publié par le Syndicat des employé-e-s de métiers d'Hydro-Québec, section locale 1500 du Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ). Ce bulletin est tiré à 7600 copies et est distribué gratuitement à tous les membres de la section locale 1500 SFCF- FTQ.

Président provincial : **Richard Perreault** Secrétaire général : **Charles Fleury** Responsable de l'information : **Pierre Burelle**
Conception graphique & traitement de textes : **Françoise Alauzet** Impression : **Atelier Québécois offset 1998 inc.** 

Note : la forme masculine utilisée dans ce journal désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes.

La reproduction totale ou partielle des articles contenus dans le journal le 1500 est encouragée. Prière d'en indiquer la source.
DÉPÔT LÉGAL : BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

Envoi de publication canadienne—contrat de vente no 2458764 CONVENTION DE LA POSTE PUBLICATION N° 40064011
RETOURNER TOUTE CORRESPONDANCE NE POUVANT ÊTRE LIVRÉE AU CANADA AU SYNDICAT DES EMPLOYÉ-E-S DE MÉTIERS
D'HYDRO-QUÉBEC, 1010 RUE DE LIÈGE EST, 3E ÉTAGE, MONTRÉAL QC H2P 1L2 — Téléphone : 514-387-1500/1-800-361-8526
Courriel : scfp1500mtl@qc.aira.com

RETOURNER TOUTE CORRESPONDANCE NE
POUVANT ÊTRE LIVRÉE AU CANADA AU
SYNDICAT DES EMPLOYÉ-E-S DE MÉTIERS
D'HYDRO-QUÉBEC
1010 RUE DE LIÈGE EST 3E ÉTAGE
MONTRÉAL QC H2P 1L2



Une première neige qui a fait mal !



Dans la soirée de mardi 28 octobre, 27 cm de neige mouillante se sont abattus dans la région Laurentides.

Quelque 130 équipes d'Hydro-Québec, accompagnées de

70 équipes de sous-traitants émondeurs et monteuses, ont participé activement à la mise en service du réseau de distribution.

Des centaines d'arbres enneigés et brisés par de grands vents ont endommagé le réseau, causant des bris de fils et de poteaux. Le service des monteuses était requis un peu partout dans la région.

Lors des premiers jours, tous les efforts étaient concentrés sur le rétablissement des artères principales pour ensuite être dirigés vers les pannes plus isolées.



Ce n'est que le lundi 3 novembre que la majorité des équipes des autres régions sont rentrées chez elles pour un repos bien mérité. Encore une fois, les travailleurs se sont retroussés les manches et ont réalisé un travail colossal dans des conditions difficiles.



Pierre Burelle
Responsable de l'information